



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Développer les Compétences pour mieux Gérer l'Eau

ETUDE « ECONOMIE D'EAU »

04DCL/JPF



AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES



Synthèse

Septembre 2005

SOMMAIRE

Partie 1- L'eau potable dans le bassin.....	2
1- L'état des lieux.....	2
1.1- Le constat.....	2
1.2- Les propositions.....	4
2- Le bilan des actions soutenues par l'Agence.....	5
2.1- Le constat.....	5
2.2- Les propositions.....	6
Partie 2- Quelques usages de l'eau potable : consommations et potentiels d'économies	8
1- Le constat.....	8
1.1- Les consommations.....	8
1.2- Les potentiels d'économie.....	8
2- Les propositions.....	9
Partie 3- La maîtrise des consommations : argumentaires	13
1- Le constat.....	13
2- Les propositions.....	13
2.1- Les fiches d'argumentaires.....	13
2.2- Baisse des consommations : quelles conséquences pour les services ?.....	14
Conclusion	18
1- Le constat.....	18
2- Les propositions.....	18

Remarque

Chaque partie synthétisée ici a donné lieu à la production d'un rapport spécifique.

En outre, un fascicule réunit l'ensemble des annexes : compléments aux rapports 1 et 2, glossaire, bibliographie.

PARTIE 1

L'EAU POTABLE DANS LE BASSIN

1- L'état des lieux

1.1- Le constat

L'étude met en évidence **une très mauvaise connaissance des consommations d'eau** dans le bassin ce qui ne permet pas d'identifier valablement une tendance d'évolution des consommations, notamment domestiques et municipales.

1.1.1- Les prélèvements

A- Constats généraux

Seuls les volumes prélevés aux fins de production d'eau potable sont connus pour la simple raison qu'ils sont soumis à redevance par l'Agence. Dès lors, une image très précise de la situation peut être donnée (prélèvements par secteur géographique ou par période de l'année, agrégations diverses, variations au fil des ans...) ce qui permet une analyse précise et s'inscrivant dans la durée.

B- Données-clés

Prélèvement annuel moyen entre 1994 et 2002 ¹	
Dans le bassin	1005 Mm³
Dans le secteur Ouest	367 Mm ³
Dans le secteur Centre	392 Mm ³
Dans le secteur Amont	246 Mm ³
Tendance à la hausse modérée (variation 1994-2002)	
Dans le bassin	+2,8%
Dans le secteur Ouest	+8,8%
Dans le secteur Centre	+0,1%
Dans le secteur Amont	-1,5%
Sensibilité marquée aux variations climatiques	
Ex : +2,8% dans le bassin entre 2002 et 2003, hausse très probablement liée à la sécheresse de 2003	

1.1.2- La production

A- Constats généraux

Aucune donnée précise et fiable n'est disponible concernant les volumes d'eau potable produits dans le bassin. Les enquêtes IFEN de 1998 et 2001 et la base SISE-EAUX, envisagées initialement comme sources d'information sur cet aspect, se sont en effet révélées inadaptées au besoin.

¹ Par souci de lisibilité, seule la moyenne annuelle est proposée ici ; les données détaillées sont disponibles dans le rapport 1. Il n'a pas été tenu compte de 2003 pour le calcul de la moyenne annuelle : la sécheresse a induit une nette augmentation des prélèvements, qui n'est pas représentative de l'évolution moyenne de la décennie.

Certes, ces volumes sont a priori relativement proches des volumes prélevés puisque les consommations et les pertes d'eau en cours de potabilisation sont généralement inférieures à 10%. Cependant, aucune base de données ou quantification précise n'existe. Aussi, pour les besoins de l'étude, une estimation basée sur des dires d'experts et des recoupements avec quelques exemples a été faite afin de disposer d'un ordre de grandeur de référence.

Ainsi, considérant que la potabilisation mobilise elle-même en moyenne 2 à 10% des volumes traités et que dans les secteurs Centre et Amont des procédés simples de potabilisation (donc moins consommateurs) sont mis en œuvre, un ratio moyen de 5% a été retenu à l'échelle du bassin.

B- Données-clés

Volume annuel moyen ² d'eau potable produit	
Dans le bassin	955 Mm ³
Dans le secteur Ouest	349 Mm ³
Dans le secteur Centre	373 Mm ³
Dans le secteur Amont	233 Mm ³

1.1.3- La distribution

Il n'existe pas de données fiables sur ce point et seuls quelques éléments peuvent être avancés :

- données issues des inventaires FNDAE, mais qui ne concernent que les communes rurales ;
- exemples de quelques départements ou communes.

Aucune tendance ne peut cependant être dégagée de ces sources. Il est donc proposé de retenir les valeurs de production comme ordre de grandeur des volumes distribués.

1.1.4- La consommation

A- Constats généraux

Pas plus que les volumes produits les volumes d'eau potable consommés ne sont précisément connus. Certes, chaque service dispose de données (d'une précision diverse cependant), mais aucune compilation fiable n'existe à grande échelle. Tout au mieux les schémas départementaux d'alimentation en eau potable donnent-ils des indications mais leur disponibilité s'est avérée très variable. En outre, les plus anciens se révèlent obsolètes car établis sur la base de tendances observées il y a une dizaine d'années, au terme d'une période longue de forte croissance de consommations, évolution qui ne s'est pas poursuivie et s'est même parfois inversée depuis.

Quand des données sont disponibles, elles permettent rarement de procéder à des analyses et interprétations satisfaisantes pour la présente étude. Le principal obstacle rencontré à cet égard est l'hétérogénéité des formats de restitution de l'information. En effet, les consommations domestiques et municipales, qui sont l'objet de l'étude, sont soit non identifiées dans les consommations globales des services, soit estimées (cas des consommations municipales essentiellement), soit entendues diversement. Ainsi, sont considérées le plus souvent comme domestiques toutes les consommations annuelles inférieures à 6000 m³ (d'autres seuils sont parfois utilisés, en lien avec les tranches tarifaires), ce qui englobe à l'évidence une part plus ou moins importante de consommations destinées à d'autres usages. Toute analyse de la situation et des évolutions est donc rendue impossible par cette imprécision.

Dès lors, **aucune estimation valable des volumes consommés dans le bassin n'est envisageable, pas plus que l'identification de tendances**. Même si divers éléments suggèrent ici ou là une évolution à la baisse des consommations, le manque de finesse des données interdit toute affirmation. En outre, les données n'étant disponibles qu'à une petite échelle (service), toute analyse nécessiterait

² Compte tenu de l'approximation de la méthode utilisée, il est considéré que seul un ordre de grandeur annuel peut être proposé ; il ne paraît en revanche guère pertinent de reconstituer des séries pluriannuelles par application d'un taux constant.

des éléments complémentaires (démographie, population saisonnière, activité économique...). Sans cela, il est trop hasardeux d'extrapoler à grande échelle à partir d'observations locales.

Pour les besoins de l'étude, une estimation globale a été faite, en s'appuyant principalement sur les volumes transitant dans les systèmes d'assainissement collectif et donnant lieu à facturation, tels que déclarés par les collectivités à l'Agence (soit 521 Mm³ en 2005), arrondi à 550 Mm³ pour tenir compte des communes exonérées de la redevance pollution (moins de 400 habitants agglomérés).

B- Données-clés

Volume annuel moyen d'eau potable consommé et/ou facturé	
Dans le bassin	550 Mm ³
Dans le secteur Ouest	223 Mm ³
Dans le secteur Centre	210 Mm ³
Dans le secteur Amont	117 Mm ³

1.2- Les propositions

Le constat général est sans appel : **les consommations d'eau dans le bassin ne sont pas connues**. Quels sont les volumes d'eau potable produits ? Quels sont les volumes facturés aux abonnés domestiques ? Quels sont les volumes consommés par les collectivités³ ? ...

Afin de mieux planifier les besoins, d'identifier les tendances et d'anticiper ou encore de hiérarchiser les priorités d'actions, l'Agence doit pouvoir disposer d'informations beaucoup plus fiables que les recoupements et estimations qui ont pu être faits au cours de cette étude. Dans la mesure où les sources officielles existantes (principalement les enquêtes IFEN, la base SISE-EAUX, les inventaires FNDAE –qui appartiennent toutefois au passé désormais) ne sont pas exploitables dans ce but, la question se pose donc de la mise en place par l'Agence de ses propres outils. Cependant, s'il semble se dégager un consensus sur la nécessité pour l'Agence de mieux connaître la situation, il est tout d'abord indispensable de préciser l'utilisation qui serait faite des informations relatives aux consommations : identification de tendances à l'échelle du bassin ? suivi précis des variations locales, notamment dans certains secteurs ? établissement d'un point de référence ponctuel ? identification de priorités d'action pour l'Agence ?...

De façon générale, on peut penser que plusieurs niveaux d'ambition peuvent être envisagés selon l'objectif visé. Compte tenu du constat d'ignorance établi, il serait toutefois intéressant, dans un premier temps au moins, de donner la priorité au pragmatisme : toute progression dans la connaissance, même si elle n'écarte pas totalement l'approximation, serait en effet bienvenue.

A titre d'exemple, trois niveaux d'ambition sont suggérés ici :

- l'exploitation systématique des données existantes mais éparées (ex : les schémas départementaux récents), qui n'a été que partielle dans le cadre de l'étude, laisse par exemple entrevoir des perspectives intéressantes. Cette option présente l'intérêt d'une grande simplicité de mise en œuvre et d'un coût très limité, mais ne donne qu'une vision grossière ;
- la mise en place d'un réseau de quelques collectivités partenaires sur le bassin permettrait également d'organiser la collecte de données détaillées et fiables, auxquelles pourraient être associés les éléments de contexte, indispensables à l'analyse des informations sur les consommations (évolution démographique, activité économique...). Là encore, il pourrait s'agir d'un dispositif léger et peu coûteux, fournissant des données plus détaillées pour chaque cas mais moins exhaustive à l'échelle du bassin ;
- la création de toutes pièces de bases de données spécifiques garantirait peut-être une plus grande rigueur et une meilleure représentativité des informations. Cependant, cette op-

³ Bien que non traités, les usages agricoles et industriels semblent être aussi mal connus.

tion semble en première approche beaucoup plus complexe à mettre en œuvre : définition des spécifications de l'outil, développement de la base elle-même et surtout structuration de la collecte des données. L'étude a en effet mis en évidence l'hétérogénéité des données existantes, ce qui se prête *a priori* assez mal à l'alimentation d'une base de données. La tâche serait donc considérable.

Ces quelques pistes montrent la diversité des approches pouvant être mises en œuvre. Plusieurs critères essentiels doivent donc être considérés avant de choisir une orientation : le besoin final, l'ambition, l'urgence, les moyens, l'échelle de travail... **Dans tous les cas, il est intéressant de concevoir ce dispositif simultanément comme un observatoire des consommations et du prix de l'eau** : ces deux aspects sont étroitement liés, et il est donc pertinent d'optimiser l'utilité de cet outil

→ Proposition 1

Créer un Observatoire des consommations d'eau potable et du prix de l'eau dans le bassin afin d'éclairer l'Agence dans ses choix et de disposer de données de référence utiles aux acteurs

2- Le bilan des actions soutenues par l'Agence

2.1- Le constat

2.1.1- Les dossiers aidés

Les interventions dans ce domaine depuis le début des années 1990 ont été très peu nombreuses : 29 dossiers déposés par 19 maîtres d'ouvrages. Elles présentent quelques points communs :

- elles ont toutes été faites en Bretagne. Si l'existence de l'opération Ville Pilotes a contribué à sensibiliser les acteurs bretons, elle a cependant été ponctuelle ; toutes les actions ne doivent donc pas être mises à son crédit ;
- il s'agit globalement de « petits » dossiers (quelques dizaines de milliers d'euros en général), accordant une place importante aux actions de communication ;
- les renseignements que l'on peut en tirer sont inexploitablement : trop parcellaires, absence d'évaluation des consommations « avant-après » opération, hétérogénéité des formats d'analyse et de bilan, etc.

En plus du dépouillement des dossiers aidés, une enquête a été menée auprès des communes ayant participé à l'opération Villes Pilotes, complétée par quelques entretiens individuels. Cela a permis de collecter quelques éléments plus spécifiques sur les actions menées dans ces communes (description, bilan technique et financier...) et d'aborder des aspects qualitatifs, tels que les motivations qui ont conduit les collectivités à agir dans ce domaine, les bilans tirés, l'état actuel du dossier, etc.

2.1.2- Les résultats

Sur la base des dossiers dont dispose l'Agence, **il est impossible de quantifier les résultats des actions d'économie d'eau soutenues**. Plusieurs raisons peuvent être avancées, de natures diverses :

- la part importante d'actions de communication en direction du grand public : par nature, l'évaluation quantitative de ce type d'actions est extrêmement difficile. Une analyse qualitative aurait toutefois pu être engagée, comme cela a parfois été le cas à échelle locale, pour apprécier l'impact de ces campagnes d'information ;

- le manque de données sur l'état des consommations avant le lancement des actions de réduction des consommations : il s'agit-là de la base indispensable pour procéder à une évaluation quantitative
- la faiblesse des éléments de suivi fournis par les maîtres d'ouvrage dont il n'est pas certains qu'ils aient tous précisément quantifié les résultats des actions qu'ils ont engagées ;
- l'absence de cadre d'évaluation unique : l'occasion aurait pu être saisie de fournir à tous les maîtres d'ouvrage un modèle de document d'évaluation, ce qui aurait homogénéisé les bilans fournis et facilité leur exploitation, grâce par exemple à l'utilisation d'indicateurs communs ;
- un ensemble de facteurs de nature administrative : le nombre d'interlocuteurs suivant ces dossiers au sein de l'Agence et leur renouvellement (mutations, départs...) ce qui induit des pratiques diverses ; le poids limité des actions d'économies d'eau (et le poids relatif de chaque dossier) parmi l'ensemble des interventions et donc la disponibilité des agents pour s'investir sur ces dossiers ; l'évolution des méthodes et des exigences de suivi au fil des années (les dossiers les plus anciens datent de 1993).

Sur le plan qualitatif, divers constats peuvent être établis, basés notamment sur les entretiens menés avec un certain nombre de maîtres d'ouvrage. Un enseignement fondamental se dégage : **le facteur humain est déterminant à tous les stades de l'opération :**

- lancement : une réelle volonté des élus doit exister, trouvant un écho auprès des services. L'organisation des services elle-même est importante ce qui rejoint également la nécessité d'un engagement fort de l'encadrement ;
- déroulement : des moyens humains suffisants doivent être dégagés car les actions requièrent une forte mobilisation. Il faut en effet associer aspects techniques (montage et suivi des opérations) avec un travail de communication (vers le public, au sein des services...). Dans beaucoup de communes le bénéfice du programme « Emplois jeunes » a été déterminant ;
- suivi : les actions doivent s'inscrire dans la durée et il faut donc maintenir l'effort. Or on constate dans beaucoup de cas que les personnes chargées de ce dossier ont peu à peu été affectées à d'autres tâches et ont de fait délaissé ce sujet. En outre, il est nécessaire de diffuser sans cesse des messages de sensibilisation au public et aux services pour maintenir leur intérêt et leur motivation.

Les facteurs financier (niveau des aides) et technique ne sont considérés que dans un second temps : si les aspects humains sont bien traités, le reste suivra. Deux remarques peuvent être faites :

- la logique d'une aide renforcée « au démarrage » pendant quelques années (comme cela a été le cas avec le programme Villes Pilotes) permet d'amorcer des projets et donne le temps d'obtenir des résultats ce qui peut faciliter la décision de poursuite des opérations ;
- un appui technique sous forme d'échange d'expériences, de fourniture d'outils (tableaux de bord, méthodologies...) et d'expertise (pour identifier les produits les mieux adaptés, les professionnels compétents...) serait vivement apprécié. Il apporte un double bénéfice : les opérations sont mieux conçues et plus efficaces et les succès sont valorisés.

2.2- Les propositions

Plusieurs pistes d'intervention pour l'Agence peuvent être identifiées à partir des enseignements tirés des opérations passées :

- il paraît indispensable d'**avoir certaines exigences vis-à-vis des maîtres d'ouvrages** : l'absence de bilans exploitables n'est pas satisfaisante. Cela ne permet pas d'améliorer les dispositifs, de tirer des conclusions pour l'avenir à partir des expériences, de produire des données de référence... Un montage doit donc être trouvé pour obtenir des porteurs de

projet un état de la situation avant l'opération (« point zéro ») et un bilan après opération, avec dans les deux cas un délai suffisant pour que les analyses soient valables. Il semble cependant difficile de simplement conditionner le versement du solde d'une aide à la production des résultats : cela induirait le report du paiement final pour permettre aux maîtres d'ouvrages de prendre suffisamment de recul sur l'opération. Peut-être serait-il préférable d'imposer la mise en œuvre d'un suivi, au-delà du paiement du solde, avec transmission des données à l'Agence. Un bonus forfaitaire sur le montant de l'aide, versé 1 an après le terme de l'opération par exemple, pourrait inciter les maîtres d'ouvrages à s'impliquer. Quant à l'analyse des consommations avant opération, elle doit constituer un élément incontournable de toute opération sur les consommations. Elle devrait donc être intégrée dans le cahier des charges des conditions de recevabilité d'un dossier.

Dans les deux cas, il est important que les maîtres d'ouvrages trouvent un intérêt à respecter ces orientations : elles ne doivent pas être perçues simplement comme de nouvelles règles administratives imposées par l'Agence de l'eau. Le partage des résultats, l'échange entre maîtres d'ouvrages, etc. doit ici être valorisé afin que tous tirent profit de ces exigences.

- la démarche mise en œuvre dans le cadre de l'opération Villes Pilotes a été efficace mais n'a pas créé d'effet d'entraînement. **Il serait donc intéressant de reprendre cette logique d'appels à projets, mais en la concevant dès le départ comme une étape sur les résultats de laquelle l'Agence capitaliserait, l'objectif fondamental étant la constitution de références reproductibles.** Cela permettrait en outre de toucher en premier lieu les secteurs identifiés par l'Agence comme prioritaires : campings littoraux, espaces verts, cités universitaires... Les actions soutenues pourraient bénéficier de modalités d'aide spécifiques et les porteurs de projet d'un accompagnement plus poussé pour assurer leur pleine réussite et maximiser le retour d'expérience. Un écho important serait apporté à cette démarche afin de valoriser les acteurs impliqués et d'en faire largement connaître les résultats. L'implication de pairs détenant une réelle expertise et une légitimité dans le domaine (ex : les personnels toujours impliqués travaillant dans les Villes Pilotes), serait un plus : ils apporteraient leur compétence sous une forme s'apparentant à du « tutorat », ce qui favoriserait l'échange et les valoriserait.
- **un dispositif spécifique d'aide pourrait être mis en œuvre.** Il pourrait d'une part **financer l'animation**, comme cela existe dans le domaine de l'entretien de cours d'eau par exemple. Ce point mérite examen tant le facteur humain est apparu comme déterminant pour le succès des actions de maîtrise des consommations. L'aide pourrait indifféremment bénéficier à des collectivités, des structures professionnelles (ex : syndicat des hôteliers) ou à des gestionnaires de patrimoine (ex : CROUS) par exemple et soutiendrait fortement le financement d'un poste d'animation. A l'expérience, cela semble bien plus déterminant en termes de réussite de l'opération que les taux d'intervention en faveur des actions elles-mêmes, qui ne mobilisent généralement pas de montants importants. Cela accroîtrait les chances de mise en place d'un réel suivi et pourrait servir de « coup de pouce » pour lancer des démarches locales ou par secteur d'activité.

Par ailleurs, il serait intéressant de réfléchir à **une aide à deux volets, l'un sur les investissements et l'autre en fonction des résultats obtenus**, c'est-à-dire selon le nombre de mètres cubes économisés. Cela serait incitatif et assurerait à l'Agence le retour d'information indispensable pour évaluer les projets aidés.

→ Proposition 2

Adapter les modalités administratives et financières d'intervention de l'Agence

→ Proposition 3

Lancer des appels à projets en direction des secteurs prioritaires pour créer un effet d'entraînement

PARTIE 2

QUELQUES USAGES DE L'EAU POTABLE : CONSOMMATIONS ET POTENTIELS D'ÉCONOMIES

1- Le constat

1.1- Les consommations

Des ratios de référence ont été collectés auprès de divers interlocuteurs afin de procéder à une évaluation des consommations globales de divers usages. Ils ont été recoupés auprès de plusieurs sources, afin de les valider au mieux.

Parmi les usages considérés, l'habitat doit être mis à part : il constitue, et de loin, le poste principal de consommation de l'eau potable. Des estimations ont été faites, mais leur validité est discutable pour plusieurs motifs, en particulier la faible fiabilité des ratios de référence dans ce domaine. Cela peut paraître étonnant tant cet usage est massif dans le total des consommations d'eau potable et l'on pourrait espérer une meilleure connaissance de ce poste. Hormis cet usage « particulier », les stades, les hôpitaux et les hôtels constituent les trois secteurs les plus consommateurs.

Les autres usages sont assez homogènes et équilibrés, sans réel déséquilibre entre secteurs géographiques : sans surprise, les consommations sont plus importantes dans le secteur Ouest que dans les autres, mais les résultats sont globalement homogènes.

Un cas particulier doit toutefois être distingué : les campings. Dans ce domaine, le secteur Ouest se détache très nettement des deux autres, dans un rapport de 1 à 10 : plus de 4 Mm³/an contre environ 0,4 dans les deux autres où cet usage est parmi les moins consommateurs. La Vendée représente à elle seule 32% de ce total. Il y a donc là un sujet certainement prioritaire compte tenu du caractère saisonnier de ces consommations et de leur concentration géographique dans une bande de quelques kilomètres le long du littoral.

Enfin, il n'a pas été possible de quantifier les consommations liées à l'entretien des espaces verts. Divers indices permettent toutefois de supposer qu'il s'agit d'un poste majeur de consommation qui représente souvent la moitié ou plus des usages des municipalités.

1.2- Les potentiels d'économie

Dans la plupart des usages considérés, un potentiel d'environ 20% semble réaliste. Deux cas particuliers doivent cependant être distingués : les hôpitaux et les piscines. Hors habitat, il s'agit du troisième et du premier postes de consommation, représentant respectivement environ 12 et 30% des consommations totales (toujours hors habitat), avec 8 et 20 Mm³/an sur l'ensemble du bassin.

Pourtant, il a été considéré que le potentiel de réduction des consommations est nul dans ces deux secteurs : ils sont en effet soumis à des contraintes sanitaires telles que toute action de réduction des consommations est de fait inapplicable. Il existe bien quelques piscines qui n'ont pas été mises aux normes ou des sites dans lesquels des usages particuliers existent (ex : blanchisseries dans des hôpitaux). Les gisements d'économie sont alors susceptibles d'être importants, mais trop exceptionnels pour pouvoir être considérés dans une démarche d'évaluation globale des potentiels.

Tout en tenant compte du fait que les estimations proposées présentent des biais et sont relativement grossières, les potentiels de réduction des consommations d'eau potable sont considérables à l'échelle du bassin. Plusieurs remarques doivent être formulées :

- **il existe un décalage** (sans doute important à en juger par le faible nombre d'actions de réduction des consommations observées à ce jour) **entre les potentiels théoriques d'économie et les volumes réellement mobilisables**. En effet, les estimations proposées ici sont basées sur l'application à tout le patrimoine considéré de potentiels significatifs de réduction des consommations (15 à 20% dans la plupart des cas). A l'échelle d'actions individuelles, ces ratios de réduction sont réalistes : ils ont été observés et parfois dépassés dans des opérations déjà menées. Cependant, tous les sites potentiellement concernés n'engageront pas des actions de réduction des consommations. Le potentiel global estimé (112 Mm³/an sur une douzaine d'usages) ne peut donc raisonnablement être considéré comme mobilisable. Il est sans doute plus réaliste de voir là un plafond ambitieux.
- **toute l'attention ne doit pas être portée sur les volumes économisables, dans une approche purement quantitative** : ce point d'entrée n'est pleinement valable que dans les territoires où la pression sur la ressource est forte, particulièrement en été, et c'est alors sur les principaux usages estivaux que l'accent doit être mis, comme les campings vendéens notamment. Hormis ce cas particulier, il n'existe pas d'autre situation aussi typée. Les actions à privilégier doivent donc être choisies sur la base d'autres préoccupations, ce critère n'étant pas systématiquement le plus pertinent. Ainsi :
 - > l'habitat apparaît de très loin comme le principal gisement d'économies, car il est aussi le principal poste de consommation. Pourtant, la mobilisation de ces volumes soulève de nombreuses difficultés : éparpillement du potentiel, faiblesse du potentiel unitaire (~15 à 20 m³/logement), difficulté d'atteindre les maîtres d'ouvrages (propriétaires individuels), etc. ;
 - > en comparaison, les potentiels existant dans les stades par exemple, quoique moins importants globalement, sont plus aisément mobilisables : l'intervention sur un seul site peut générer une économie de plusieurs milliers de mètres cubes, objectif difficilement atteignable dans l'habitat.

Une hiérarchisation des priorités est donc nécessaire, en fonction des objectifs poursuivis. Une proposition de grille de classement des priorités est formulée ci-dessous.

- l'approche retenue ici a consisté à examiner quelques-uns des principaux usages de l'eau potable. Elle est toutefois doublement partielle : d'autres usages importants de l'eau potable existent (ex : industrie raccordée), et l'eau potable ne constitue qu'un des types d'utilisation de l'eau. **Les potentiels pointés ici devraient donc peut-être être mis en perspective avec ceux existant dans d'autres secteurs**, afin que l'Agence puisse déterminer une politique de soutien des actions de maîtrise des consommations qui donne la priorité aux secteurs offrant les meilleures perspectives, le but ultime étant le bénéfice obtenu pour la ressource en eau.

2- Les propositions

Le potentiel d'économie ne paraît pas devoir être le seul critère de sélection des actions à soutenir : comme indiqué précédemment, il donne une vision faussée de la réalité.

Divers autres objectifs peuvent être poursuivis ; quelques-uns sont proposés ci-après.

Objectif prioritaire		Critère de hiérarchisation des actions	Remarques
A	Réduction de la pression sur la ressource (pour éviter des conflits d'usage, une pénurie...)	Saisonnalité des usages	Priorité à la réduction des consommations estivales Concerne surtout les secteurs à fort stress hydrique
B	Efficacité des opérations	Potentiel d'économies de chaque action menée (en volume)	Pas nécessairement de lien avec le potentiel d'économie estimé à l'échelle du bassin pour l'usage considéré
C	Résultat global des actions	Création d'un effet d'entraînement	Reproductibilité de l'opération par les pairs.
D	Crédibilité du discours de l'Agence auprès des interlocuteurs	Habitude de travail avec les maîtres d'ouvrage visés	Prise en compte de la facilité d'accès aux maîtres d'ouvrages, en regard notamment de la notoriété de l'Agence auprès d'eux
E	Facilité de montage des opérations	Degré de maîtrise de la décision et de l'action par l'interlocuteur (ou nombre d'interlocuteurs à impliquer pour une seule action)	Priorité aux actions décidées et mises en œuvre par le même interlocuteur

Quelques exemples

Pour atteindre l'objectif A, la priorité devrait être par exemple donnée aux actions en direction des campings de Vendée : l'usage est saisonnier, très concentré géographiquement, dans un territoire où la ressource est rare et très convoitée en été.

Pour atteindre l'objectif B, la priorité devrait par exemple être donnée aux actions sur les usages de l'eau dans les espaces verts : une seule action dans une collectivité peut générer plusieurs milliers de mètres cubes d'économie compte tenu des volumes en jeu.

Pour atteindre l'objectif C, la priorité devrait par exemple être donnée aux actions dans des secteurs concurrentiels (ex : tourisme), dans lesquels la réussite d'actions de maîtrise des consommations peut constituer un avantage commercial, valorisable auprès des clients (ex : Eco-label européen, Clef verte...), ce qui pourrait entraîner un effet « boule de neige » parmi les professionnels.

Pour atteindre l'objectif D, la priorité devrait par exemple être donnée aux actions menées par des interlocuteurs habituels de l'Agence (notamment les collectivités) : il est plus facile de les aborder et de les impliquer car ils connaissent les chargés d'affaires, les procédures, les modes de fonctionnement...

Pour atteindre l'objectif E, la priorité devrait être donnée aux actions vers les hôteliers ou vers les CROUS : ils contrôlent eux-mêmes l'ensemble de la chaîne de décision menant à des actions d'économie d'eau dans leur patrimoine (décision, gestion du parc, choix du matériel, formation des agents...).

Sur la base de ces objectifs, les différents usages étudiés peuvent être passés au crible des critères retenus, comme proposé dans le tableau ci-après.

Evaluation des usages⁴ au regard des objectifs prioritaires proposés

Usage		Ecoles - Collèges - Lycées	Cités U	Stades	Gymnases	Campings Hôtels	Bâtiments admin.	Logements	Espaces verts
A	Réduction de la pression sur la ressource	☹ Pas de saisonnalité	☹ Pas de saisonnalité... ☹ ... mais des sites gardent une utilisation normale	☺ Forte saisonnalité	☹ Pas de saisonnalité	☺ Forte saisonnalité (campings)... ☹ mais saisonnalité variable selon secteurs et/ou usages (hôtels)	☹ Saisonnalité variable selon secteurs et/ou usages	☹ Pas de saisonnalité en collectif... ☹ ...mais un certain degré en individuel (arrosage...)	☺ Forte saisonnalité
B	Efficacité des opérations	☹ Potentiel moyen par site faible (rarement >500 m ³)... ☹ ...à significatif en lycée (effectif important, espaces verts, usages spécifiques...)	☺ Potentiel moyen / site significatif	☺ Potentiel moyen / site très fort	☹ Potentiel moyen / site faible	☹ Potentiel moyen / site faible à fort selon usages (campings : parc aquatique... ; hôtels : systèmes à eau perdue, espaces verts...)	☺ Potentiel moyen / site faible à fort selon usages (restauration, espaces verts...)	☹ Potentiel moyen / site faible (habitat individuel)... ☹ ...à significatif (habitat collectif)	☺ Potentiel moyen / site très fort
C	Résultat global des actions	☹ Exemples des pairs à faible effet d'entraînement... ☹ ...sauf parmi les communes	☹ Décision selon priorités / intérêt propres	☺ Exemples de pairs souvent efficaces vis-à-vis des communes	☺ Exemples de pairs souvent efficaces vis-à-vis des communes	☺ Secteur très concurrentiel. Bonne reproductibilité des actions	☹ Décision selon priorités / intérêt propres	☹ Décision selon priorités / intérêt propres (collectif)... ☹ ...mais exemplarité efficace (individuel)	☺ Exemples de pairs souvent efficaces vis-à-vis des communes
D	Crédibilité du discours de l'Agence	☺ Très bonne	☹ Interlocuteur inconnu	☺ Très bonne	☺ Très bonne	☹ Interlocuteur inconnu	☹ Interlocuteur inconnu... ☹ ... sauf exception (collectivités...)	☹ Interlocuteur inconnu	☺ Très bonne
E	Facilité de montage des opérations	☹ Mauvais contrôle de la chaîne de décision... ☹ ... mais moins dans les communes ?	☺ Contrôle de toute la chaîne de décision... ☹ ...mais éparpillement des sites	☺ Contrôle total de la chaîne de décision + proximité décideur / acteur	☺ Contrôle total de la chaîne de décision + proximité décideur / acteur	☺ Contrôle total de la chaîne de décision + proximité décideur / acteur	☺ Contrôle total de la chaîne de décision + proximité décideur / acteur	☺ Contrôle total de la chaîne de décision + proximité décideur / acteur	☺ Contrôle total de la chaîne de décision + proximité décideur / acteur

A partir de cet argumentaire, les usages peuvent être « notés » afin de hiérarchiser les priorités d'actions, comme il est proposé dans le tableau suivant.

⁴ Les piscines et les hôpitaux ne sont pas pris en compte : le respect des règles sanitaires en vigueur dans ces bâtiments écarte toute possibilité de mener des actions de réduction des consommations à grande échelle, le potentiel de réduction dépendant du contexte propre à chaque site (ex : piscine non mise aux normes ; blanchisserie dans un hôpital).

Proposition de hiérarchisation des priorités d'action

Usage		Ecoles	Collèges	Lycées	Cités U	Stades	Gymnases	Campings	Hôtels	Bâtiments admin.	Logement individuel	Logement collectif	Espaces verts
A	Réduction de la pression sur la ressource	*	*	*	**	***	*	***	**	**	**	*	***
B	Efficacité des opérations	*	*	**	**	***	*	***	***	**	*	**	***
C	Résultat global des actions	**	*	*	*	**	**	***	***	*	**	*	**
D	Crédibilité du discours de l'Agence	***	***	**	*	***	***	*	*	*	*	*	***
E	Facilité de montage des opérations	**	*	*	**	***	***	***	***	***	***	***	***

Légende

Les étoiles représentent le rang de priorité : faible (*), moyen (**), élevé (***). Une étoile grisée (*) correspond aux marges d'incertitude mentionnées dans le tableau précédent.

A la lumière de ce classement, **les stades et les espaces verts se détachent** car les actions sur ces usages répondent simultanément très bien à plusieurs objectifs :

- il s'agit d'usages fortement saisonniers : la réduction des consommations en été sera fortement bénéfique ;
- ils présentent un potentiel important de réduction des consommations pour chaque action menée ;
- les actions menées peuvent susciter un effet d'entraînement intéressant parmi les communes, plutôt sensibles aux actions réussies menées par les pairs ;
- ces usages sont du ressort des communes, interlocuteurs privilégiés de l'Agence : le contact existe déjà, le discours de l'Agence est très légitime... ;
- ces usages sont gérés directement par les communes : lorsqu'elles décident de s'engager, elles peuvent donc aisément décliner cela en action, sans intermédiaire. Ce sont leurs agents qui vont mener les actions, en assurer le suivi...

Les hôtels et les campings présentent également un **bilan satisfaisant**, avec une double réserve cependant :

- pour les campings, il faut certainement séparer les établissements littoraux (notamment vendéens) et les autres ;
- la situation des hôtels peut être très variable d'un établissement à l'autre (clientèle de tourisme ou d'affaires ; usages spécifiques ou pas...).

En revanche, **l'habitat, les gymnases et les établissements scolaires sont des secteurs non prioritaires**. Ainsi par exemple, le classement moyen de ces derniers (sauf cas particuliers) est faible pour les 4 objectifs « techniques » (A, B, C, E) et n'est élevé que pour l'objectif « administratif » (D).

→ Proposition 4

Formaliser les objectifs poursuivis par l'Agence afin de hiérarchiser les priorités d'intervention

PARTIE 3

LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS : ARGUMENTAIRES

1- Le constat

Les estimations faites en Partie 2 ont mis en évidence l'existence de potentiels très significatifs de réduction des consommations. Les démarches à engager pour les mobiliser sont globalement simples : schématiquement, il faut établir un diagnostic de la situation initiale, installer des équipements hydro-économiques, assurer un suivi et procéder à une évaluation. Ces mesures sont peu coûteuses, car elles peuvent globalement être initiées par l'installation de petits équipements (mousseurs, réducteurs de pression, mitigeurs, temporisateurs, etc.), même si dans la durée la technicité des solutions à mettre en œuvre s'accroît. Les temps de retour sur investissements observés sont souvent brefs : il n'est pas rare qu'ils soient inférieurs à 1 ou 2 ans. De nombreuses situations absurdes sont observées : WC publics à écoulement permanent, arrosage aux heures les plus chaudes orienté vers la voirie plus que vers les plantations, etc. Un consensus assez général existe pour reconnaître que la situation actuelle engendre un gaspillage important d'eau et d'argent, public ou privé.

Bref, tous les éléments sont donc *a priori* réunis pour faciliter la réalisation d'actions de maîtrise des consommations, dans le patrimoine public et privé.

Pourtant, les opérations sont très rares et sont généralement le fait d'un petit nombre de maîtres d'ouvrages, souvent les mêmes. La situation est donc totalement paradoxale.

De nombreuses explications peuvent être avancées, même si le poids de chaque facteur varie d'un maître d'ouvrage à l'autre, d'un usage à l'autre : faible sensibilisation, difficultés à identifier des prestataires et des fournisseurs, lourdeurs de procédures administratives, manque de moyens humains, absence de compétence des agents concernés, organisation interne inadaptée, difficulté pour estimer l'urgence de la situation et pour hiérarchiser des actions, etc. Dans des proportions diverses, ces obstacles concernent les maîtres d'ouvrages potentiels comme l'Agence ou les services de l'Etat susceptibles d'inciter à lancer des opérations.

Face à cela, **il est donc important de pouvoir fournir des données de référence** sur les consommations moyennes par usage et sur les potentiels d'économie **ainsi qu'un certain nombre d'arguments** plus ou moins spécifiques à chaque secteur permettant à l'Agence de plaider en faveur d'actions de maîtrise des consommations.

2- Les propositions

2.1- Les fiches d'argumentaires

Les faits comme les divers entretiens menés au cours de l'étude mettent en évidence un paradoxe : des gisements d'économies d'eau très significatifs existent et sont largement reconnus, mais dans le même temps très peu d'actions sont engagées pour les mobiliser. Ainsi, pour ne prendre que le cas des collectivités, les opérations menées en Bretagne il y a 10 ans dans le cadre

du programme « Villes Pilotes » sont toujours citées en exemple, tant les références sont finalement peu nombreuses.

On peut donc légitimement s'interroger sur cet état de fait et sur ces causes. Divers facteurs ont été pointés dans le cadre de cette étude : manque de moyens humains, manque de volonté politique, difficulté de disposer de données de référence permettant aux maîtres d'ouvrages de se situer et d'évaluer leur situation, manque de politiques claires et inscrites dans la durée, etc.

L'Agence a certainement un rôle à jouer pour améliorer la situation, mais ne peut bien évidemment pas agir sur tous ces paramètres. Elle doit assurément définir une politique claire ; elle peut aussi mobiliser plus efficacement les énergies.

Pour contribuer à cet objectif, un jeu de fiches d'argumentaire a été élaboré. Elles pourront être utilisées par les agents lorsqu'ils aborderont le sujet de la maîtrise des consommations avec des maîtres d'ouvrages. En effet, il ne paraît pas possible de s'appuyer uniquement sur le bien-fondé intrinsèque des actions de maîtrise des consommations d'eau : les acteurs potentiels doivent être encouragés de façon plus ciblée, en tenant compte de leurs problématiques spécifiques (ex : un maire et un exploitant de camping n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes intérêts).

Les fiches élaborées dans le cadre de l'étude ont donc vocation à être utilisées par les chargés d'affaires notamment, afin d'ajuster leur discours au profil de leurs interlocuteurs et de promouvoir plus efficacement les actions de maîtrise des consommations. Structurées sur une base commune, elles fournissent un certain nombre d'éléments utiles :

- rappel des types d'actions soutenues par l'Agence, ce qui permet de mettre en évidence la globalité des actions à mener : diagnostic, action, sensibilisation et communication
- données de référence sur les consommations de chaque usage, les potentiels moyens de réduction, données économiques sur le coût des actions et les temps de retour observés
- éléments-clés de contexte, propres à chaque usage, qui doivent être pris en compte lorsque des actions sont envisagées car ils peuvent accroître les potentiels ou ruiner les chances de succès s'ils ne sont pas pris en compte : saisonnalité (ou pas) de l'usage, contexte décisionnel particulier, existence de facteurs spécifiques impactant les consommations (ex : présence de tel ou tel équipement), caractéristiques techniques, etc.
- arguments environnementaux, sociaux, techniques et économiques en faveur d'action de maîtrise des consommations, permettant de dépasser la seule motivation « philosophique » fondée sur le respect de l'environnement.

A l'appui de ces fiches d'argumentaires, des exemples de tableaux de bord de suivi des consommations sont proposés, ils sont à adapter selon les usages, la complexité des installations, etc.

2.2- Baisse des consommations : quelles conséquences pour les services ?

En marge de ces arguments présentés dans les fiches, un aspect doit être pris en compte : il est en effet souvent objecté que les actions de maîtrise des consommations sont de nature à impacter significativement les services d'eau sous deux formes principales :

- baisse des recettes qui ne peut être compensée que par une hausse du prix de l'eau ;
- problèmes techniques induits, liés à l'utilisation des installations en sous-capacité : moins bon fonctionnement, problèmes sanitaires, etc.

Il n'est bien évidemment pas possible d'avancer des contre-arguments généraux et définitifs, tant ces questions sont susceptibles de se poser en des termes spécifiques d'un service à l'autre et en lien étroit avec leurs caractéristiques : tendance d'évolution de la consommation, structure de la consommation, prix du service, mode de gestion, état de la dette, nombre d'abonnés, etc.

Il est malgré tout important d'aborder cette question, car il n'est pas possible d'admettre que les actions de maîtrise des consommations devraient être freinées au motif qu'elles vont inscrire les services dans une logique nouvelle de gestion de la demande plutôt que d'accroissement de l'offre. Les consommations d'eau n'ont pas pour finalité de justifier une organisation du service, inscrite dans une logique de croissance continue de l'offre.

Quelques éléments peuvent à cet égard être apportés au débat.

En premier lieu, il est important de lever une ambiguïté : personne n'imagine raisonnablement une baisse significative (-10%, -20%, voire plus) et brutale (en quelques années) de l'ensemble des consommations d'eau potable, sauf circonstance particulière (ex : disparition d'un gros consommateur : usine, hôpital...). La réalité, déjà évoquée, met clairement en évidence les multiples obstacles qui ne pourront être levés que progressivement à force de persuasion. Cet aspect est important car il est directement lié aux modalités selon lesquelles le service peut être impacté par la baisse des consommations et donc sur sa capacité à assimiler ce paramètre, à composer avec lui, à en maîtriser les conséquences, etc. Ainsi, une baisse progressive des consommations, inscrite dans la durée, peut être absorbée plus facilement par le service.

Bien évidemment, d'un point de vue technique, les conséquences potentielles de la réduction des consommations sont différentes selon que le service fonctionne en sur-capacité ou en sous-capacité :

- dans le premier cas, une baisse significative peut réduire la tension et permettre de reporter des investissements destinés à augmenter la capacité : extension des installations, recherche de ressources nouvelles. Cela est donc bénéfique pour le service. Un constat proche peut être fait si la baisse est progressive : lors du renouvellement des équipements, les capacités pourront éventuellement être revues à la baisse ;
- dans le second cas, les conséquences vont varier selon l'importance de la sous-capacité : la combinaison d'une forte baisse avec un surdimensionnement important des équipements est effectivement susceptible de soulever des difficultés : réglage et exploitation des équipements, problèmes sanitaires induits par la baisse du transit dans les réseaux, etc.

Il faut toutefois noter ici que la question de l'impact de la baisse des consommations ne doit pas masquer la question de fond de la raison qui amène à disposer d'installations surdimensionnées. Cela est parfois la conséquence d'une forte baisse passée des consommations liée à l'arrêt d'une activité économique importante sur le territoire du service ; c'est parfois aussi la conséquence d'une logique d'offre plutôt que de gestion de la demande. C'est alors cette approche discutable qui doit être interrogée plutôt que les actions de maîtrise des consommations.

Par ailleurs, **le réalisme impose la modestie sur l'impact véritable des actions de maîtrise des consommations :**

- les principaux gisements d'économie mis en évidence portent sur deux postes de consommation des collectivités : les stades et les espaces verts, qui peuvent représenter une part très importante des consommations municipales et qui offrent des potentiels significatifs. Toutefois, l'analyse des données disponibles pour quelques services montre que les consommations municipales représentent entre 5 et 15% environ des consommations totales d'eau potable. Des actions très efficaces permettant une diminution de 20% des consommations municipales induiraient donc une variation de 1 à 3% des consommations totales, soit une amplitude modérée à l'échelle du service.
- sur les 10 années passées, les prélèvements ont augmenté de 5%. A rendement constant, cela implique également une hausse des consommations. Celle-ci peut être due à divers

facteurs, comme la hausse démographique ou le développement de l'activité économique, alors même que les consommations unitaires de divers usages étaient peut-être en baisse (ex : habitat).

- les observations faites au cours de cette étude montrent bien que les actions de maîtrise des consommations demeurent des exemples isolés et qu'il n'existe pas à ce jour un mouvement de fond susceptible de conduire à court terme à une baisse significative des consommations.
- la baisse des consommations peut être unitaire ou globale, une baisse unitaire étant susceptible d'être « transparente » pour le service : par exemple, la baisse de la consommation moyenne par élève dans les écoles peut être compensée par l'augmentation du nombre d'élèves ou par l'accroissement des équipements municipaux.

Parallèlement à ces éléments techniques, **le contre-argument central avancé face aux perspectives de baisse des consommations est la conséquence économique pour le service** : une forte diminution des volumes vendus induit un manque à gagner et serait donc susceptible de rendre nécessaire une hausse du prix de l'eau, ce que personne ne souhaite. **En fait, cette question est fondamentalement liée à la situation propre de chaque service et aucune réponse générale ne peut y être apportée.** Cela a été très nettement montré par une étude commandée par le Ministère de l'environnement (Ecodécision, 2001), au cours de laquelle il a été procédé à la comparaison des conséquences d'une baisse des consommations dans 4 services aux caractéristiques différentes.

S'il ressort très clairement de cette étude qu'aucune conclusion générale ne peut être tirée, quelques éléments peuvent être mis en évidence :

- la structure tarifaire du service lie souvent baisse des consommations et hausse des prix. En cas de facturation proportionnelle cependant, l'abonné gagne à réduire sa consommation. Plus généralement, il semble que l'adoption d'un comportement économe par l'abonné génère toujours pour lui un intérêt financier, même dans un contexte de hausse du prix. La hausse du prix unitaire du mètre cube n'induit donc pas forcément une hausse de sa dépense en eau... ce qui peut renforcer l'intérêt de l'inciter à maîtriser plus efficacement ses consommations ;
- les marges de manœuvre des collectivités pour agir sur le prix sont réelles, que ce soit par des gains de productivité (les économies sur les coûts proportionnels de fonctionnement sont estimées entre 0,10 et 0,25€/m³), par l'arrivée à expiration du remboursement de prêts anciens ou par les possibilités de réduire ou reporter des investissements (surtout si des provisions ont été initialement constituées) ;
- la gestion déléguée amortit en partie la hausse des prix, la renégociation des conditions tarifaires n'étant généralement prévue qu'en cas de forte baisse des consommations.

En complément, l'étude met en évidence un bénéfice important des actions de réduction des consommations d'eau, la « libération de potentiel » :

- au sein même du service, qui pourra satisfaire une éventuelle demande nouvelle (développement d'une activité économique, population en hausse...) par transfert et non par accroissement de l'offre. Cet aspect est évidemment fondamental ;
- pour d'autres usages : en cas de forte demande en eau dans un secteur géographique, la réduction des consommations soulage la ressource et permet de réduire des conflits d'usages. Le cas des campings vendéens est ici un exemple-type : leurs consommations sont très concentrées dans le temps (été, période la plus difficile pour la ressource et durant laquelle la compétition entre usages est la plus forte, par exemple avec l'irrigation) et dans l'espace (bande de quelques kilomètres le long du littoral). Une baisse sensible de

leurs consommations pourrait alors être bénéfique à l'échelle collective : pour les services, qui éviteraient ainsi une situation extrêmement tendue en été, mais aussi pour les autres utilisateurs (irrigants, autres services proches, environnement...).

Cette question, abordée sous l'angle économique, renvoie à la notion de *coût d'opportunité*, qui permet d'évaluer la valeur des volumes prélevés s'ils étaient utilisés par d'autres (industriels, agriculteurs, milieux naturels...). Ce chiffrage est toutefois aléatoire et relève à l'heure actuelle seulement de travaux de recherche appliqués à quelques cas ponctuels. Il est de toute façon difficile de justifier des actions de réduction des consommations auprès d'un responsable de service d'eau par le bénéfice que peuvent en tirer d'autres utilisateurs... Cette approche ne serait probablement valable que dans le cas d'un « acteur » particulier : l'environnement.

En conclusion, la combinaison de ces divers facteurs techniques et économiques met clairement en évidence qu'il ne peut y avoir une réponse générale sur le thème de l'impact de la baisse des consommations pour les services tant les termes du débat sont étroitement liés aux caractéristiques de chaque service.

Cependant, et cela paraît extrêmement important, le corollaire de ce constat est que l'argument des conséquences de la baisse des consommations pour le service n'est pas non plus absolu : il peut être fondé, mais pas nécessairement. Seul un examen au cas par cas permet d'apporter une réponse. Cette affirmation ne saurait donc être considérée comme un argument d'autorité afin d'écarter les actions de maîtrise des consommations.

CONCLUSION

1- Le constat

En dépit de limites diverses (cf. notamment partie 1), l'étude a mis en évidence la complexité et les paradoxes du sujet de la maîtrise des consommations d'eau :

- manque flagrant de données, tant sur les consommations en général que sur les consommations par usage et sur les potentiels d'économies ;
- rareté des actions concrètes en dépit d'un consensus apparent sur l'importance des potentiels d'économie et sur la nécessité de réduire les consommations ;
- manque de références et d'éléments d'argumentaire au-delà de généralités ;
- simplicité technique et faible coût de nombreuses actions efficaces, etc.

2- Les propositions

L'Agence a de toute évidence un rôle important à jouer pour stimuler l'initiative dans ce domaine. Cependant, compte tenu de ce contexte particulier, il semble que pour atteindre une certaine efficacité et pour s'inscrire dans la durée, il est indispensable de concevoir les actions de maîtrise des consommations dans leur globalité, ce qui dépasse largement un soutien financier ponctuel. Ainsi, sur la base des constats établis, quatre propositions principales peuvent être formulées.

→ Proposition 1

Créer un Observatoire des consommations d'eau potable et du prix de l'eau dans le bassin afin d'éclairer l'Agence dans ses choix et de disposer de données de référence utiles aux acteurs

Cette proposition qui vise à améliorer la connaissance des consommations d'eau potable est valable à tous les niveaux :

- globalement, par la mise en place d'outils de mesure ou d'évaluation des volumes produits, distribués et facturés : l'information est actuellement beaucoup trop éparse voire lacunaire. Ainsi, la consommation d'eau potable (tous usages confondus) à l'échelle du bassin n'est aujourd'hui estimée qu'à plusieurs dizaines de 10 Mm³ près, soit une approximation de l'ordre de 10%.
- pour chaque usage important : dans de nombreux cas, les évaluations faites au cours de l'étude se sont basées sur des dires d'experts. Si cette méthode est acceptable pour des usages d'importance limitée, il serait certainement souhaitable d'aller au-delà pour des usages importants (espaces verts, tourisme...).

Plusieurs pistes sont envisageables pour répondre à cet objectif de meilleure connaissance, allant d'enquêtes ponctuelles à des bases de données spécifiques en passant par un observatoire des consommations dans le bassin. Dans tous les cas, la démarche devrait associer les problématiques consommations et prix de l'eau, deux sujets étroitement liés.

→ Proposition 2

Adapter les modalités administratives et financières d'intervention de l'Agence

La maîtrise des consommations s'inscrit nécessairement dans la durée ce qui induit la mise en place de suivis avant et après les opérations. Cela est évidemment utile pour les maîtres d'ouvrages, afin d'évaluer l'efficacité de leurs interventions et de les recadrer si nécessaire, mais aussi pour l'Agence et à double titre : elle doit en effet mieux encadrer les conditions dans lesquelles elle apporte son soutien financier et profiter de ces opérations pour collecter de l'information. L'atteinte de ces deux objectifs passe notamment par une adaptation des procédures administratives d'intervention (exigences vis-à-vis des maîtres d'ouvrage pour un retour d'information). L'innovation peut également porter sur les modalités de financement, en apportant par exemple une part de l'aide selon les résultats obtenus (m³ économisés) et pas seulement sur les investissements. Ces deux évolutions contribueraient à l'objectif.

→ Proposition 3

Lancer des appels à projets en direction des secteurs prioritaires pour créer un effet d'entraînement

Il est important d'innover dans les modes d'intervention. Ainsi, l'approche par appel à projets permet :

- d'être plus exigeant avec les maîtres d'ouvrage. Ex : sur le retour d'expérience ;
- d'orienter les opérations dans des secteurs (géographiques ou d'activité) prioritaires ;
- de produire des références, des documents, des données... reproductibles par les pairs.

Les projets ainsi soutenus ne seraient alors pas la finalité de la démarche mais une étape vers l'objectif fondamental, c'est-à-dire la production de références reproductibles. Cette innovation dans l'approche se combinerait bien avec celle évoquée dans la proposition 2.

→ Proposition 4

Formaliser les objectifs poursuivis par l'Agence afin de hiérarchiser les priorités d'intervention

Les actions de maîtrise des consommations sont souvent perçues comme une réponse à un problème de pénurie et sont donc abordées en priorité dans une logique géographique. Cette approche est cependant réductrice : diminuer les consommations relève aussi de la bonne gestion d'un patrimoine, peut contribuer à désamorcer des conflits d'usage, peut constituer un volet de la réponse à un problème de qualité de la ressource, peut contribuer à reporter des investissements du service (ex : accroissement de la capacité de production), repousse justement un risque de pénurie, etc.

Afin de définir une politique d'ensemble dans ce domaine, il est donc indispensable de préciser les objectifs assignés aux actions de maîtrise des consommations (qui peuvent d'ailleurs être ajustés en fonction de considérations locales). Cette étape est la clé pour hiérarchiser les priorités et ainsi porter l'effort là où il est le plus utile ou le plus efficace. Cette approche suppose de remettre en cause certaines idées qui semblent bien établies, par exemple concernant les potentiels existants dans l'habitat.

Le champ d'action est donc étendu, d'autant qu'une véritable approche globale de la question nécessiterait d'inclure dans la réflexion *tous* les usages de l'eau potable : pas seulement ceux qui relèvent des collectivités et des particuliers, mais aussi ceux des activités industrielles et agricoles qui sont encore moins bien connus mais peuvent localement « peser lourd » et offrir des gisements d'intervention plus importants.